



Monsieur le Directeur académique

DSDEN du Gard  
58, rue Rouget de Lisle  
30 030 NIMES

Nîmes, le 15 décembre 2016

Objet : Perte de rémunération pour les PEMF

Monsieur le Directeur académique,

Comme vous le savez, le SE-Unsa a permis la création de l'ISAE en 2013 puis a oeuvré, pour obtenir son alignement sur l'ISOE du 2<sup>nd</sup> degré depuis septembre dernier soit 1200€ bruts.

Dans le même temps, vous avez été amené à solliciter les PEMF du Gard pour permettre l'accueil du double nombre de PES à la rentrée 2016 en leur demandant d'intervenir, non plus  $\frac{1}{4}$  mais  $\frac{1}{2}$  de leur temps à la FdE pour des temps d'enseignement et/ou de tutorat des PES.

Selon nos informations, les PEMF ont répondu à votre demande sans aucune réserve et avec beaucoup de sérieux bien qu'on ne leur en ait pas vraiment laissé le choix.

Malheureusement, en voyant venir leur paie d'octobre, ces derniers ont compris que cette demande de votre part entraînerait un manque à gagner équivalent à  $\frac{1}{4}$  de leur ISAE soit 300 euros bruts annuels.

Nous vous demandons, Monsieur le Directeur Académique de bien vouloir étudier un moyen de compenser cette perte de rémunération par le paiement d'heures supplémentaires d'enseignement (HSE).

Sans cette disposition, il aurait bien fallu payer de toute façon des professeurs d'université en HSE ou recruter autant de PEMF que nécessaire pour tutorer d'autant plus de PES.

Dans l'espoir que vous comprendrez la légitimité de cette demande et dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Monsieur le Directeur académique, nos respectueuses salutations.

**Olivier DUSSERRE-TELMONT - Secrétaire départemental du Gard**